



**COMITE DIRECTEUR DE LA F.F.J.D.A. N°1**  
**12 FEVRIER 2010 – F.F.J.D.A.**

**Etaient présents**

Exécutif

MM. ROUGE, GIRARDOT, VILLANT, SENAUD (DTN), Mmes GERAUD, ROUBY, MM. DUBOS, ROUSSEAU, SANCHIS

Comité directeur

Mme ANDERMATT, MM. CERVENANSKY, GERMAIN, HENRY, HERRERO, MAUTRET, MENAND, MOUNIER, SOULAS, VACHON, VESSELLE, VILLANUEVA

**Etaient invités et présents**

Délégués fédéraux

MM. BRUMENT, de PERETTI, QUILES, TESSONNEAU

Invités FFJDA

Mmes AMATE, EMERY, Mlles MARECHAL, SECHET, de VAUTIBAULT, MM. BESSON, BAILO, DELBAERE, HAURE, HUET, LACOMBE, RAMBIER, ROGNON

Invités

MM. BERTHOUD, COLOMBO, MORIN, REY

**Etaient excusés**

Comité directeur

Mme BRUN-MAAOUI, MM. BLAREAU, DOUILLET, FIRCHOW

Délégué fédéral

M. MESSNER

**Secrétariat de séance**

Mlle Cécilia GONÇALVES

## RELEVÉ DE DECISIONS / INFORMATIONS

**POINT 1 – ACCUEIL PAR LE PRESIDENT FEDERAL**

**POINT 2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 19 DECEMBRE 2009**

**Décision**

Le comité directeur fédéral se prononce à l'unanimité des votants pour l'adoption du procès-verbal du comité directeur du 19 décembre 2009.

**POINT 3. – GESTION - FINANCES**

**3.1 - PROJET D'ARRETE DES COMPTES ANNUELS 2009**

**1) SYNTHESE DU PROJET D'ARRETE DES COMPTES ANNUELS 2009**

**BUDGET REVISE 2009 / REEL 2009**

<b>BUDGET</b>		<b>Réalisé</b>	<b>Δ</b>
* Charges	25 264 K€	24 812 K€	- 452 K€
* Produits	25 293 K€	25 376 K€	+ 83 K€
* <b>Résultat</b>	<b>+ 29 K€</b>	<b>+ 564 K€</b>	<b>+ 535 K€</b>

**PROJETS ASSOCIATIFS**

	<b>Affectation</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Solde</b>
* Passeports	93,9 K€	0 K€	
* Aide à la formation (e-learning)	178,8 K€	42,3 K€	
* TV internet	68,7 K€	68,7 K€	
* Judo Tour Littoral	40 K€	38,7 K€	
* Cercle du Judo	50 K€	21,7 K€	
* Journée du judo	55 K€	49,7 K€	
* Site internet	50 K€	0 K€	
* Aide OTD mise en place ristournes	15,4 K€	15,4 K€	
* Animation développement licences	322,6 K€	0 K€	
<b>Total</b>	<b>874,4 K€</b>	<b>236,5 K€</b>	<b>637,9 K€</b>

Solde à affecter sur les exercices à venir

**2) DECOUPAGE DU RESULTAT EXERCICE 2009**

	<b>Réalisé</b>
* Charges	24 812 K€
* Produits	25 376 K€
* <b>Résultat (/budget prévisionnel) – Bénéfice</b>	<b>564 K€</b>
* Projets associatifs	236,5 K€
* Événement exceptionnel (CM juniors)	265,5 K€
* <b>Résultat (comptable exercice) – Bénéfice</b>	<b>62 K€</b>

### 3.2 - AFFECTATION DU RESULTAT 2009

- \* Abandon de la rémunération du C/C INJ : - 97 K€
- \* Proposition d'affectation du résultat de 62 K€ à nos réserves (inclus 35K€ pour un minimum de 10% des revenus des capitaux et des propriétés)

#### Décision

Après avoir entendu l'exposé sur la présentation des comptes annuels 2009, par le trésorier général et les explications fournies par le commissaire aux comptes, le comité directeur approuve à l'unanimité des votants le projet d'arrêté des comptes annuels 2009.

L'abandon de la rémunération du C/C INJ de -97 K€ et l'affectation du résultat de 62 K€ en réserves est validée à l'unanimité des votants.

### 3.3 - APPROBATION DU REVISE DU BUDGET PREVISIONNEL 2010

**Proposition : augmentation du prix de la licence à 33€ au 1<sup>er</sup> septembre 2010**

#### 1) POSTES EN AUGMENTATION

##### **Augmentation des charges et/ou diminution des produits**

- Financement des OTD + 231 K€ : Ristournes, aide au financement des CT, FNDA AG Biarritz (déplacements)
- Passeports + 96 K€
- Actions spécifiques judo français + 40 K€
- Boutique + 120 K€ : budget réaliste
- TV internet et audiovisuel + 36 K€
- Services généraux + 20 K€
- Amortissements + 69 K€
- Placements financiers - 110 K€
- **Sportif et formation :**
  - \* Frais Insep + 142 K€
  - \* Nouvelle organisation cadets + 13 K€
  - \* Haut niveau féminin + masculin + 51 K€
  - \* Animation des clubs +23 K€
  - \* Encadrement technique et vacations chpts / grands stages + 200 K€
  - \* Stage Japon + 8 K€
- **Financés par projet associatif :**
  - \* Actions spécifiques sportives + 40 K€
  - \* Développement : Judo tour Littoral et Journée du Judo + 75 K€

#### 2) POSTES EN DIMINUTION

##### **Diminution des charges et/ou augmentation des produits**

- **Finances**
  - \* Fiscalité - 110 K€
  - \* Crédit bail et location financière - 75 K€
- Gestion des licences - 28 K€
- **Sportif et formation**
  - \* Haut niveau Jujitsu - 46 K€
  - \* Arbitres & commissaires sportifs - 8 K€
  - \* Primes kimonos d'or - 111 K€
  - \* Formation (hors stage Japon) - 57 K€

#### 3) SYNTHESE

##### **FINANCEMENT**

##### **Financement des actions et charges supplémentaires :**

- Augmentation des produits des licences 624 K€  
(en nombre et en montant + 1€ à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010)
- Solde des projets associatifs

##### **PRODUITS DES LICENCES**

Budget 2010 = réel 2009

- 552 316 licences soit + 14 316 licences (538 000 au prévisionnel) dont 380 270 à 32€ et 172 046 à 33€  
17 840 K€ soit + 624 K€

##### **Rappel calcul produits des licences réel 2009 :**

- + 8/12èmes des licences 2008/2009 enregistrées entre septembre et décembre 2008
- + 100 % des licences 2008/2009 enregistrées entre janvier et août 2009
- + 4/12èmes des licences 2009/2010 enregistrées entre septembre et décembre 2009

<b>SOLDE PROJETS ASSOCIATIFS</b>			
<b>2009</b>		<b>Réalisé 2009</b>	<b>Solde avant affectation du résultat 2009</b>
<b>Affectation</b>	<b>Montants</b>	<b>Montants</b>	
Passeports	93 898	0	93 898
Aide à la formation (e-learning)	178 826	42 333	136 493
TV internet	68 675	68 675	0
Projet développement fédéral :	533 000	125 466	407 534
Judo Tour Littoral	40 000	38 699	1 301
Cercle du Judo	50 000	21 674	28 326
Journée du judo	55 000	49 693	5 307
Site internet	50 000	0	50 000
Aide OTD mise en place ristournes	15 400	15 400	0
Animation développement licences	322 600	0	322 600
<b>TOTAL</b>	<b>874 399</b>	<b>236 474</b>	<b>637 925</b>

**PROPOSITION D'AFFECTATION PROJETS ASSOCIATIFS**

- Solde des projets associatifs au 31 décembre 2009		637,9 K€
- Sur 2010		224,3 K€
* Création passeports	30 K€	
* Judo Tour Littoral	30,3 K€	
* Journée nationale du Judo	50 K€	
* Refonte du site internet	50 K€	
* Cercle du Judo	24 K€	
* Actions spécifiques sportives	40 K€	
- Solde (animation développement licences, 2011 et Chpt Monde 2001)		413,6 K€

**SYNTHESE - RESULTAT**

	<b>Budget révisé 2010</b>
Charges totales (hors projets associatifs)	25 817 K€
Produits	25 838 K€
<b>Résultat</b>	<b>+ 21 K€</b>

**Décision**

Le comité directeur fédéral valide à l'unanimité des votants le révisé du budget prévisionnel 2010.

**3.4 - APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2011**

**LES PRODUITS**

**Produits des licences + 380 K€ / 2010** : 100 % des licences à 33 € en 2011 / 8/12èmes à 32€ + 4/12èmes à 33 € en 2010

**C.N.K. + 28 K€**

**Financier - 130 K€** : reprises de provisions en 2010

**LES CHARGES**

**Ristournes OTD + 80 K€** : effet direct, avec le nouveau calcul des ristournes, de l'augmentation des produits des licences sur le montant reversé aux ligues et comités.

**FNDA - 7 K€** : déplacements AG Vittel / Biarritz

**Fiscalité - 50 K€** (Championnat du monde 2011)

**Gestion du personnel + 41 K€**

**C.N.K. + 54 K€**

**Haut niveau mixte - 70 K€** : Monde Tokyo 2010

**INSEP + 76 K€**

**Haut niveau Jujitsu + 20 K€** : Chpt du monde Juniors en 2011

**Communication - 70 K€** : Passeports éveil

**Services internes + 15 K€** : Changements extincteurs 2011

**SYNTHESE**

	<b>Budget prévisionnel 2011</b>
Charges (hors projets associatif et chpts Monde)	25 883 K€
Produits	26 117 K€
<b>Résultat</b>	<b>+ 234 K€</b>

Projets associatifs 104 K€

**PROPOSITION D'AFFECTATION PROJETS ASSOCIATIFS**

- Solde des projets associatifs au 31 décembre 2009		637,9 K€
- 2010		224,3 K€
* Création passeports	30 K€	
* Judo Tour Littoral	30,3 K€	
* Journée nationale du Judo	50 K€	

* Refonte du site internet	50 K€	
* Cercle du Judo	24 K€	
* Actions spécifiques sportives	40 K€	
- 2011		104,3 K€
* Judo Tour Littoral	30,3 K€	
* Journée nationale du Judo	50 K€	
* Cercle du Judo	24 K€	
- SOLDE (Animation développement licences, Chpts Monde 2011)		309,3 K€

**Décision**

Le comité directeur fédéral valide à l'unanimité des votants le budget prévisionnel 2011, hors championnat du monde seniors 2011.

**3.5 - PRE-RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Le commissaire aux comptes sera en mesure de fournir ses rapports à temps pour qu'ils soient adressés, avec le fascicule administratif, aux délégués de l'assemblée générale fédérale 2010.

**3.6 - BAREME DES VACATIONS et INDEMNITES KILOMETRIQUES**

Le logiciel actuel de comptabilité ne permet pas de faire les analyses qui permettraient de connaître l'impact financier global d'une modification du barème des vacations ou augmentations des frais kilométriques.

**Décision reportée à une prochaine séance.**

Le nouveau logiciel comptable opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2011 comprendra un outil spécifique relatif à la traçabilité des notes de frais pour une meilleure lisibilité.

**3.7 - MANDAT DONNE AU PRESIDENT**

**Proposition de résolution : autorisation de découvert**

« L'assemblée générale de la F.F.J.D.A. donne mandat au président fédéral pour souscrire les découverts bancaires nécessaires au fonctionnement fédéral pour la période de juin à octobre 2010 à concurrence de 1,6 millions d'€ ».

**Décision**

Proposition de résolution validée à l'unanimité des votants. Elle sera intégrée à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

**3.8 - POINT SUR LA SCI - INSTITUT DU JUDO - AG ORDINAIRE DU 26 MARS 2010**

**Ordre du jour**

- Approbation du PV de l'AG du 28 mars 2009
- Rapport de gérance de la FFJDA
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31/12/09
- Affectation des résultats
- Questions diverses

**3.9 - CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Les conventions réglementées sont communiquées au commissaire aux comptes :

- JL ROUGE : FIJ
- B. ROUBY : UEJ
- C. CERVENANSKY / Y. MAUTRET : MDS
- D. DOUILLET : DoubleD

**POINT 4. – ADMINISTRATION**

**AG 28 MARS 2010 – Approbation des documents**

**4.1 - PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE DU 29 MARS 2009 (LILLE)**

**Décision**

Le comité directeur fédéral se prononce à l'unanimité des votants pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale fédérale du 29 mars 2009.

**4.2 - RAPPORTS PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 MARS 2010**

**Décision**

Sous réserve des modifications de forme énoncées en cours de séance, le rapport moral du président, du secrétaire général, du trésorier général et du directeur technique national sont validés à l'unanimité des membres présents.

**4.3 - RAPPORT DES COMMISSIONS FEDERALES**

Les rapports d'activités des commissions fédérales, envoyés au préalable ne soulèvent

aucune remarque. Ils seront publiés dans le fascicule administratif qui sera adressé aux délégués de l'assemblée générale fédérale.

#### 4.4 - COTISATIONS CLUBS – FRAIS ET DROITS DIVERS FEDERAUX

##### **Projet de résolution :**

« L'assemblée générale, sur proposition du comité directeur, approuve une amplitude de cotisation variant de 35 à 350 €. Dans cette amplitude, possibilité de faire le choix de la cotisation fixe ou variable, la répartition se faisant sur la base d'une décision régionale et, à défaut, par le partage 50/50 entre comité et ligue. »

Il sera rappelé que de faire voter des coûts supplémentaires indexés aux licences avec des cotisations déguisées va à l'encontre de la réglementation ; possibilité peut être donnée sur un projet ponctuel sur une année mais il ne faut pas que cette cotisation se répète.

##### **Frais et droits divers fédéraux : proposition**

###### **Passages de grades**

- \* Prix du carnet de grades : 100 €
- \* Droit de présentation aux tests :  
des licenciés F.F.J.D.A. : compris dans le prix de la licence F.F.J.D.A.  
des non licenciés F.F.J.D.A. : 10 €

###### **Frais transferts licences**

Maintien à 15 € du montant des frais de transfert de licence en cours de saison.

###### **Copies de documents sur supports papier et électronique**

Afin de respecter l'article 2 de l'arrêté du 1er octobre 2001, il est proposé de fixer à :

- \* 0,18 € par page de format A4 en impression noir et blanc ;
- \* 1,83 € pour une disquette ;
- \* 2,75 € pour un cédérom.

Ces tarifs n'incluent pas le coût d'envoi postal.

##### **Projet de résolution :**

« L'assemblée générale, sur proposition du comité directeur, approuve les frais et droits divers fédéraux concernant les passages de grades, les frais de transferts de licences et les copies de documents sur supports papier et électronique. »

##### **Décision**

**Propositions de résolutions validées à l'unanimité des membres présents.**

#### 4.5 - DEROULEMENT DES ASSISES

##### **Propositions des thèmes de réflexion des ateliers :**

- Atelier 1 : Sportif/animations club
- Atelier 2 : Formation/organisation des IRFEJJ  
Développement des féminines / Outils de communication
- Atelier 3 : Fonctionnement des OTD
- Atelier 4 : Culture judo  
Développement externe du judo

##### **Décision**

**Les thèmes de réflexion des ateliers sont validés à l'unanimité des membres présents.**

#### 4.6 - APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'AG 2010

##### **Décision**

**L'ordre du jour de l'assemblée générale du 28 mars 2010 est validé à l'unanimité des membres présents.**

#### 4.7 - MODIFICATIONS DES TEXTES ADMINISTRATIFS REGLEMENTAIRES ET STATUTAIRES

##### **Article 29 des statuts de la FFJDA : modification du dernier alinéa :**

Tous les capitaux mobiliers, y compris ceux de la dotation, sont placés en titres nominatifs, en titres pour lesquels est établi le bordereau de références nominatives prévu à l'article 55 de la loi n° 87-416 du 17 juin 1987 sur l'épargne ou en valeurs admises par la Banque de France en garantie d'avance.

##### **Article 1 du règlement intérieur fédéral :**

[...] Les fonctions dirigeantes, à l'exception de celles autorisées par la loi, à quelque niveau que ce soit dans l'organisation fédérale, sont incompatibles avec la perception directe ou indirecte d'une rémunération perçue en contrepartie d'activités exercées au sein des structures fédérales, **à l'exception des primes et/ou aides directes ou indirectes versées aux athlètes de haut niveau inscrits sur liste ministérielle et versées en cette qualité.**

##### **Article 6 du règlement intérieur fédéral : l'Assemblée générale : ajout in fine**

[...] Les convocations et autres envois aux réunions statutaires de la fédération et de ses organismes territoriaux délégataires et internes sont considérés conformes lorsqu'ils sont adressés par voie postale, messagerie électronique ou système intranet.

- **Création d'un article 36 au règlement intérieur fédéral : Règlements internationaux**  
[...] Les règlements de la Fédération Internationale de Judo concernant notamment les réglementations sportives et d'arbitrage sont d'application immédiate dans les textes fédéraux après accord du comité directeur fédéral.

- **Ligues et comité région Ile de France : organismes de formation**  
**Article 16 du RI fédéral : organismes territoriaux délégués**

[...] Les organismes territoriaux de gestion contrôlent, coordonnent et facilitent l'activité des organismes de proximité **de plus, ils assurent également des missions de formation** ; les ligues constituent avec les comités de leur territoire de compétence un pôle régional d'administration et de gestion au service de chaque OTD concerné ; ils élaborent les conventions d'objectifs proposées à l'approbation du comité directeur fédéral. [...]

**Annexe 7-1 du RI : article 3 : missions**

**Annexe 7-3 du RI : article 2 : missions**

**Annexe 7-4 du RI : article 2 : missions**

[...] Ajout in fine : **Il (ou elle) assure des missions de formation**

- **Modification de l'article 13 de l'annexe 6 du RI fédéral : Le règlement médical de la FFJDA**

- **Insertion du kyudo : annexe 7-1 du RI fédéral : Règlement particulier du CNK**

- **Code sportif Double appartenance :**

C- Conditions de participation

[...] Equipes de clubs

**Dans le cadre des compétitions par équipes cadets, juniors, seniors masculines et féminines, un club peut constituer une de ses équipes par les licenciés d'un ou plusieurs autres clubs de la même ligue. Les équipes devront se constituer sur le tapis autour de deux ou trois licenciés au moins du club d'accueil.**

**Chaque compétiteur peut être engagé dans un autre club que le sien (et un seul) sous condition d'une convention annuelle de double appartenance, écrite et signée avant le 1er novembre de chaque année sportive par l'intéressé et les présidents des deux clubs concernés. (Cette convention sera visée par le président de ligue).**

**Pour les licenciés des DOM-TOM, ouverture au niveau national.**

**Décision**

**Les propositions de modifications des textes administratifs règlements et statutaires sont validées à l'unanimité des membres présents.**

[au choix de l'assemblée générale]

#### 4.8 - DEROULEMENT DU CONSEIL NATIONAL

**Ordre du jour :**

↳ **Gouvernance**

- \* La charte de la FFJDA
- \* Principes des disciplines associées
- \* Fonctionnement général des OTD  
Conférence des présidents
- \* Communication - le site fédéral
- \* Formation des dirigeants
- \* Plan d'action et de développement dans les OTD
- \* PADR et tableau de bord/PRAG/RAR
- \* Logiciel OTD

↳ **Fonctionnement des ristournes**

↳ **Le budget 2011**

↳ **Assises fédérales - [26 et 27 mars 2010]**

- \* Modifications statutaires et réglementaires
- \* Thèmes d'ateliers

#### 4.9 - POINT SUR LES PADR, TABLEAU DE BORD ET LES PRAG

Point abordé dans le cadre du conseil national du samedi 13 février 2010 avec les présidents des ligues.

#### 4.10 - PRINCIPE DES DISCIPLINES ASSOCIEES DE LA FFJDA

Poursuite des échanges lors du conseil national du samedi 13 février 2010 avec les présidents des ligues.

#### 4.11 - MODIFICATION DE LA COMMISSION RECOMPENSES ET DISTINCTIONS

Point reporté à une réunion ultérieure.

## POINT 5. – SPORTIF – FORMATION - COMMUNICATION

### 5.1 - SYSTEME DE COMPETITION 2009-2012

- ↳ Dernière modifications majeures de la FIJ :
  - \* Organisation d'un
  - \* Championnat du Monde tous les ans (2 judoka/catégorie)
  - \* Elaboration d'une « ranking-list » mondiale
    - Classement par points (5 meilleures performances)
      - Monde (500 points)
      - 1 « Master » (400 points)
      - 4 « Grand Chelem » (300 points)
      - 4 « Grand Prix » (200 points)
      - 16 world cup (100 points)
      - Europe (180 points)
    - La ranking-list établit les têtes de séries
    - La ranking-list qualifie au Master (8 en 2011)
    - La ranking-list qualifie directement aux JO
  - \* Arbitrage
    - Modification majeure concernant le système de repêchage :
      - Supprimé lors des Grand Chelem et des Grand Prix
      - A partir des ¼ de finale lors des championnats officiels et world cup

### 5.2 - RESULTATS SPORTIFS

- ↳ Tournoi de Paris Ile de France 2010 – Grand Chelem
- ↳ Tournois internationaux
- ↳ Championnats juniors – cadets
- ↳ Championnats seniors

### 5.3 - VALIDATION DE LA DATE DE TRANSFERT DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

**Décision**  
Validation à l'unanimité des membres présents de la date de transfert des sportifs de haut niveau : du 15 au 30 juin 2010.  
Populations concernées : judoka listes 1<sup>ère</sup> division et judoka listes INSEP

### 5.4 - PARCOURS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE 2009-2012

Le PES 2009-2012 (Parcours de l'excellence sportive) a été validé par la commission nationale du sport de haut niveau (CNSHN) lors de sa réunion du 26 janvier 2010.

### 5.5 - SYSTEME DE FINANCEMENT FORMATION CQP / ELEARNING

Un onglet « formation » dans l'ESI (espace services internet) du site fédéral sera créé pour y mettre en ligne le module « financement de la formation professionnelle ».

### 5.6 – COMMUNICATION

- ↳ Bilan des anima'clubs
- ↳ Nouveautés promo'clubs
- ↳ Refonte site web
- ↳ Nouveautés partenaires
- ↳ Partenariat média « métro »
- ↳ Judo TV

### 5.7 - TEXTES REGLEMENTAIRES SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE (SPORTIF + NE WAZA)

**Décision :**  
Les propositions de modifications des textes du code sportif sont validées par le comité directeur.  
Pour ce qui est des compétitions ouvrant droit au F.N.D (Fond national de déplacement), le championnat de France 3<sup>ème</sup> division (masculin et féminin) est ajouté à la proposition initiale. Le budget prévisionnel sera révisé dans ce sens.

### 5.8 - ORGANISATION CHAMPIONNATS DE FRANCE

Proposition d'une modification du système de sélection pour les championnats de France 1<sup>ère</sup> division.

### 5.9 - PROTOCOLE USEP - JUDO À L'ÉCOLE

Point abordé dans le cadre du conseil national du samedi 13 février 2010 avec les présidents des ligues.



La séance est levée à 23H30 par le président fédéral